PARTAGE D'EXPÉRIENCE

SP menacé à la maison d'arrêt

Contexte opérationnel

Le 27 septembre 2021 à 18h17, le CTA engage les secours pour un feu de cellule à la Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MAVO). Il se situe dans le quartier disciplinaire et le requérant ne peut pas apporter d'autres précisions (nature du sinistre, victimes…).

Moyens au départ

Moyens en renfort

Equipe pénitentiaire « pare-coup »

Issue

Aucune victime parmi les détenus ou le personnel pénitentiaire.
Un sapeur-pompier porte plainte.

Situation à l'arrivée

Les détenus du quartier disciplinaire ont été évacués par du personnel de la MAVO dans une cour extérieure. L'un d'eux se plaint de difficultés respiratoires.
Deux détenus sont encore dans leur cellule (dont celle où a eu lieu le sinistre) car une procédure particulière doit être mise en place pour leur évacuation.
Le feu serait éteint.

Réactions immédiates

L'équipage du VSAV est dirigé vers le détenu intoxiqué qui a été isolé dans une seconde cour.
Les autres SP (FPT + CDG) restent en retrait durant l'évacuation des derniers détenus et attendent la sécurisation de la zone.

Evènement particulier

Le secouriste du VSAV se retrouve seul avec un détenu qui l'insulte et le menace.

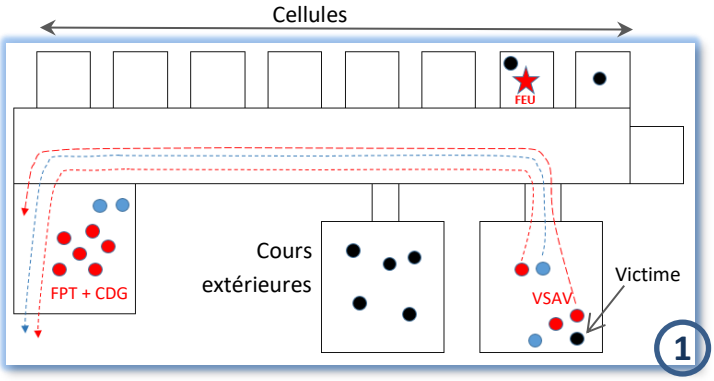

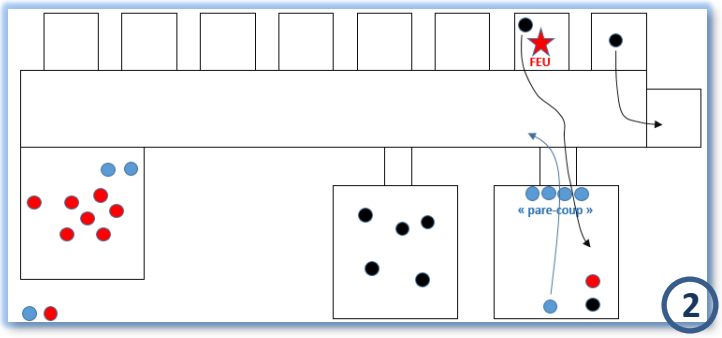

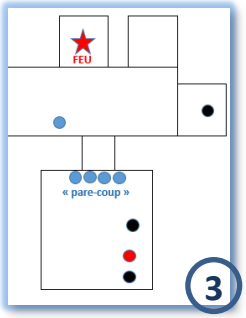

- Sapeur-pompier
- Agent pénitentiaire (A.P.)
- Détenu

Chronologie de l'évènement :

1. Equipage FPT en attente de sécurisation. C/A VSAV quitte son équipage pour pouvoir passer le bilan, le conducteur rejoint le COS pour lui rendre compte.
2. Le détenu de la cellule initialement en feu rejoint la victime (un détenu). Face à son agressivité, l'A.P. se met en protection derrière l'équipe « pare-coup ».
3. L'équipier SP se retrouve seul avec le détenu agressif et la victime.

Difficultés

- Configuration des lieux mal connue. Il existe un plan ER mais il n'a pas été sollicité par les secours, pas plus qu'il n'a été donné par le personnel de l'établissement à l'entrée du site.
- Régulation impossible avec le SAMU. Les systèmes de communication classiques (téléphone portable, réseau radio…) ne fonctionnent pas dans cette zone de la prison (brouillage). Le chef d'agrès doit quitter le reste de l'équipage pour utiliser un téléphone fixe.
- Isolement du secouriste avec des détenus. Le conducteur du VSAV (qualifié chef d'agrès) va rendre compte au COS bloqué dans une autre zone de l'établissement.
- Les agents pénitentiaires expliquent peu leurs actions : les SP subissent sans comprendre les interdictions de mouvement qui leur sont imposées et peuvent difficilement adapter leurs actions.

Eléments favorables

- Extinction rapide du sinistre par le personnel de la MAVO.
- Calme du secouriste malgré l'agressivité du détenu. Le ton ne monte donc pas et le sapeur-pompier peut se mettre en sécurité avant que l'agression ne puisse être physique.
- Proximité de l'équipe « pare-coup » lors de la prise à partie du sapeur-pompier. Elle peut intervenir sans délai.

Ce qu'il faut retenir

- Dans les situations dangereuses ou potentiellement à risque, ne jamais laisser un SP seul.
- Certains sites sensibles font l'objet d'un plan ETARE qui est remis aux intervenants à leur arrivée. Si ce n'est pas le cas, les intervenants doivent le demander.
- L'utilisation des terminaux radio, en particulier des TPH/TTH avec les niveaux tactiques 3/4, permet aux équipes de communiquer.

Pour aller plus loin…

CUO B-64 : recensement des actes d'incivilité manifestes à l'encontre des sapeurs-pompiers

PEX n°1 du 11 juin 2018
Agression de SP par victime

Le directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours

Colonel Michel HOUX

Focus

Les établissements pénitentiaires

Dans le cadre d'une intervention en établissement pénitentiaire, les sapeurs-pompiers peuvent côtoyer différentes équipes de cette administration :

- **Equipe « pare-feu »** : 3 personnels de l'établissement équipés d'ARI capables d'éteindre un début d'incendie,

- **Equipe « pare-coup »** : personnels de l'établissement équipés dans le cadre de mission de maintien d'ordre,

- **Equipe Local d'Appui et de Contrôle (ELAC)** :
  personnels de l'établissement qui interviennent en cas d'incident ou pour renforcer certains « mouvements » de détenus.
  L'ELAC est le niveau supérieur à l'équipe « pare-coup »,

- **Equipe Local de Sécurité Pénitentiaire (ELSP)** : cette équipe va remplacer les ELAC dans leurs missions, particulièrement lors de la sécurisation de détenu en dehors de l'établissement (extraction médicale…), le personnel sera armé,

- **Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (ERIS)** :
  personnels extérieurs à l'établissement spécialisés dans le rétablissement et le maintien de l'ordre en milieu carcéral.

Au niveau organisationnel, chaque secteur est dirigé par un capitaine ou un lieutenant

secondé par un « gradé » . Il est le premier responsable sur place et par conséquent le premier interlocuteur du COS.

Les établissements répertoriés

Document d'aide à la décision du COS, le plan ÉTARÉ :

> quantifie le volume des moyens de secours nécessaires a priori, pour traiter un sinistre touchant un établissement, décliné en un ou deux échelons. Ce volume de moyens est dimensionné en fonction des risques,

> précise un certain nombre de consignes et de risques particuliers, qui facilitent la priorisation des premières actions,

> propose à validation du COS, un positionnement anticipé des moyens déployés (CRM, PCO, PRV…),

> met à disposition une cartographie plus ou moins détaillée (plan de masse, plans des niveaux…).

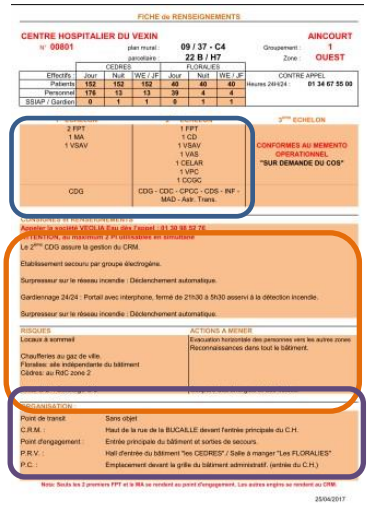
FICHE de RENSEIGNEMENTS

CENTRE HOSPITALIER DU VEXIN
N° 00801
plan mural : 09 / 37 - C4
parcellaire : 22 B / H7
Groupement : AINCOURT
Zone : OUEST

	CEDRES			FLORALIES		
Effectifs	Jour	Nuit	WE / JF	Jour	Nuit	WE / JF
Patients	152	152	152	40	40	40
Personnel	176	13	13	39	4	4
SSIAP / Gardien	0	1	1	0	1	1

CONTRE APPEL
Heures 24H24 : 01 34 67 55 00

2 FPT 1 MA 1 VSAV	1 FPT 1 CD 1 VSAV 1 VAB 1 CELAR 1 VPC 1 CCGC	CONFORMES AU MEMENTO OPERATIONNEL "SUR DEMANDE DU COS"
CDG	CDG - CDC - CPCC - CDS - INF - MAD - Astr. Trans.	

2ème ECHELON

Appeler la société VEOLIA Eau dès l'appel : 01 70 95 52 76
AUTORISATION nécessaire à la utilisation en simultané
Le 2ème CDG assure la gestion du CRM.

Etablissement secouru par groupe électrogène.

Surpresseur sur le réseau incendie : Déclenchement automatique.

Gardiennage 24/24 : Portail avec interphone, fermé de 21h30 à 5h30 asservi à la détection incendie.

Surpresseur sur le réseau incendie : Déclenchement automatique.

RISQUES	ACTIONS A MENER
Locaux à sommeil Chaufferies au gaz de ville. Floralies: aile indépendante du bâtiment Cèdres: au RdC zone 2	Evacuation horizontale des personnes vers les autres zones Reconnaissances dans tout le bâtiment.

ORGANISATION

Point de transit	Sans objet
C.R.M. :	Haut de la rue de la BUCAILLE devant l'entrée principale du C.H.
Point d'engagement :	Entrée principale du bâtiment et sorties de secours.
P.R.V. :	Hall d'entrée du bâtiment "les CEDRES" / Salle à manger "Les FLORALIES"
P.C. :	Emplacement devant la grille du bâtiment administratif. (entrée du C.H.)

Note: Seuls les 2 premiers FPT et le MA se rendent au point d'engagement. Les autres engins se rendent au CRM.

25/04/2017

L'expérience a montré que certaines informations du plan ÉTARÉ peuvent être utilisées de manière différenciée, en fonction du niveau du commandant des opérations de secours. C'est pourquoi il peut exister deux types de plans pour un même établissement :

> un format adapté aux actions de terrain, destiné aux chefs d'agrès et chefs de groupe : le plan **ÉTARÉ TRIPTYQUE,**

> un autre adapté à la montée en puissance du dispositif de secours, destiné aux échelons supérieurs de la chaine de commandement : le plan **ÉTARÉ COMPLET.**

Pour des raisons de sûreté, le plan **ÉTARÉ COMPLET** de 4 sites au sein du département n'est disponible qu'à l'entrée de l'établissement concerné. Il n'est de fait pas possible de travailler en amont sur la disposition des locaux. La demande du plan complet dès le début d'intervention est donc impérative.